

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

2022 - 2025

SYNTHÈSE

14 actions pour répondre
aux besoins de santé du territoire



EDITO

La santé constitue l'un des principaux défis pour nos territoires. Démographie médicale, santé de nos jeunes, de nos aînés ou encore des personnes fragilisées par la maladie ou la précarité, autant de problématiques abordées depuis 1 an avec les professionnels et les habitants de nos territoires.

Ceux-ci disposent de nombreuses ressources, mais ils n'échappent malheureusement pas à ces grands enjeux nationaux. C'est pourquoi, face à la montée en puissance des questions de santé qui préoccupent nos professionnels et nos habitants, nous pensons qu'agir, dès à présent, localement et collectivement, est une nécessité absolue afin de définir et mettre en œuvre une stratégie de proximité en matière de santé publique. C'est l'objet du Contrat Local de Santé.

En effet, ce contrat signé avec l'Agence Régionale de Santé nous permettra, au travers de 14 actions concrètes et prioritaires à engager dès 2023, de faciliter l'accès aux soins, d'améliorer le parcours de santé de la population et d'engager des actions de prévention pour tous les âges.

Challans Gois Communauté



ALEXANDRE HUVET
Président



THIERRY RICHARDEAU
Vice-président

Océan-Marais de Monts



VÉRONIQUE LAUNAY
Présidente



PASCAL DENIS
Vice-président

UNE STRATÉGIE TERRITORIALE DE SANTÉ

Le Contrat Local de Santé (CLS) permet d'élaborer une stratégie commune entre l'Agence Régionale de Santé et les territoires de Challans Gois Communauté et Océan-Marais de Monts. Il définit les priorités de santé afin de répondre aux besoins de la population. C'est un outil permettant de développer cette transversalité, d'associer les différents acteurs locaux autour de cette thématique et donc d'agir à l'échelle d'un territoire.

Ce contrat est une vraie opportunité pour :

- « Soutenir les dynamiques locales du territoire en matière de santé.
- Tendre à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.
- Favoriser la mise en œuvre de réponses de proximité. »

COMMENT ÇA MARCHE ?

C'est un document contractuel, défini dans le Code de la Santé Publique :

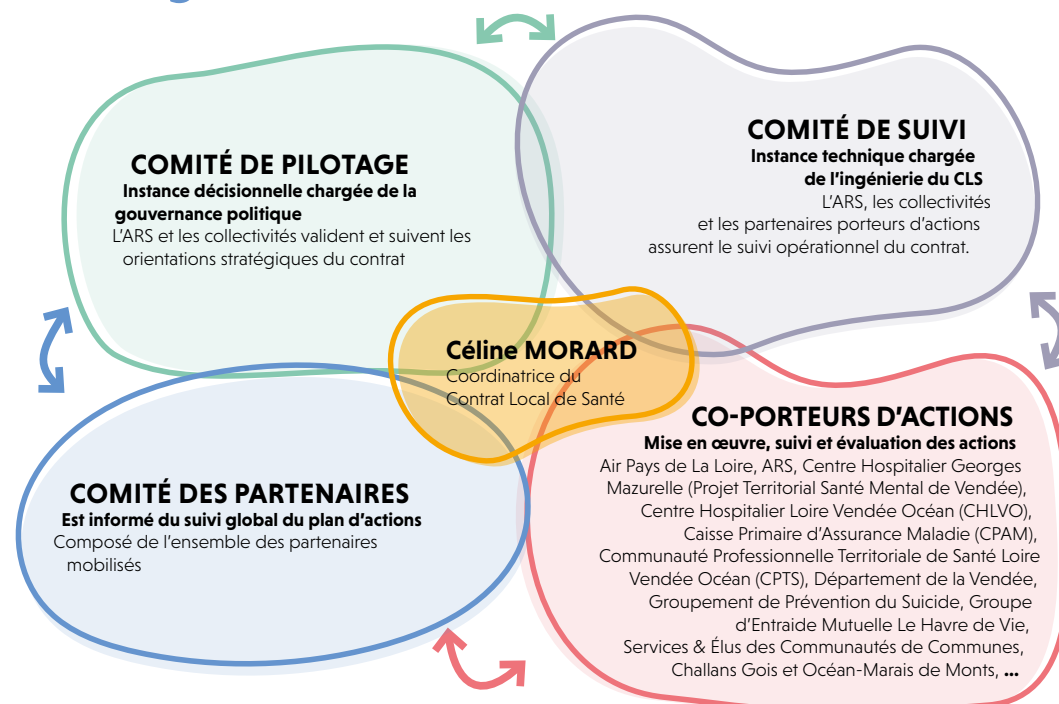
- qui s'emploie à décliner la **politique régionale de santé**.
- qui mobilise les acteurs locaux autour d'un **diagnostic partagé**.
- qui s'appuie sur un **plan d'actions pluriannuel** co-construit à partir de la situation socio-économique, des besoins locaux et de l'état de santé de la population.
- qui est **conclu pour 3 ans** et qui fait l'objet d'un accompagnement dans la durée.
- qui donne lieu à une **évaluation à l'issue du contrat**.

! Il ne s'agit pas d'un dispositif supplémentaire, mais d'un **outil de coordination** afin de programmer une stratégie locale de santé sur plusieurs années.

256 acteurs mobilisés dans la démarche



La gouvernance





AXE ACCÈS AUX SOINS

QUELQUES CHIFFRES



68 198 habitants*
sur le territoire du Contrat Local de Santé
(hors population saisonnière)



En 2022
51 médecins généralistes sur le
Nord-Ouest Vendée. Un nombre
en diminution par rapport à 2020.



46% des médecins
ont plus de 55 ans.

* Donnée qui ne tient pas compte des variations saisonnières de population (dès avril) ni de l'affluence estivale massive de touristes (sur le littoral, population multipliée par 10 en juillet/août.)

2 établissements de santé :



- 1 Hôpital
- 1 Centre de médecine physique et de réadaptation

Des dynamiques de coopération
entre professionnels de santé :

- 1 CPTS LVO
- 1 Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) Mono-site et 2 MSP multi-sites
- 1 Association sur le littoral
- 1 Centre de soins non programmés ouvert début 2022 à Challans
- 2 Equipes de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour des Patients (ESP CLAP)
- 2 Centres de santé municipaux

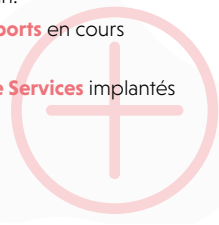
AMÉLIORER LE SYSTÈME LOCAL DE SANTÉ

NOS ACTIONS

- 1 Développer des mesures d'attractivité du territoire pour attirer de nouveaux professionnels de santé.
- 2 Promouvoir l'exercice coordonné pluriprofessionnel pour favoriser l'installation des jeunes professionnels de santé.
- 3 Renforcer l'offre en santé en période saisonnière et estivale.
- 4 Sensibiliser les habitants au bon usage du système de santé et aux modalités d'accès aux soins.
- 5 Exploiter le potentiel de la Télésanté.

POINTS FORTS

- Une **CPTS très active**, qui porte, entre autre, des actions en matière de soins non programmés et de consultation d'accès aux soins pour les personnes fragilisées.
- Des **exercices coordonnés** de professionnels de santé déjà en place.
- La **présence d'un hôpital** est un atout avec un projet important de modernisation prévu.
- Des **liens étroits ville-hôpital** établis via le Centre Hospitalier et la CPTS Loire Vendée Océan.
- Une **offre de transports** en cours de déploiement.
- Des **Espaces France Services** implantés sur le territoire.



POINTS DE VIGILANCE

- Un **sous dimensionnement de l'offre de soins**, renforcé en période saisonnière et estivale, (médecins généralistes et une grande partie des professions de santé libérales et hospitalières).
- Une **inadéquation entre l'offre et la demande de soins** engendrant des difficultés pour trouver un médecin traitant, des délais de rendez-vous allongés, des ruptures dans le parcours de soins, moins de visites à domicile, des recours directs au service des urgences de l'hôpital.
- Des **freins à l'installation pour les professionnels de santé** : problème de logement, contraintes de gestion du cabinet...
- Des **difficultés d'accessibilité** géographique, financière, numérique aux soins accentuées pour les personnes âgées.
- Un **manque d'information des habitants** au bon usage du système de santé engendrant des recours inadaptés aux services des urgences et des tensions avec les secrétariats médicaux.

CONCRÈTEMENT

- 🔍 Présenter et **promouvoir les filières santé auprès des jeunes** du territoire dans les lycées et via les réseaux sociaux.
- 🔍 Etudier les possibilités de **soutien financier aux jeunes souhaitant suivre des études en santé** : bourses, logement étudiant, transport...
- 🔍 **Développer l'offre de logements ponctuels** sur le territoire pour les remplaçants, les internes, les étudiants en santé.
- 🔍 Recenser les **locaux professionnels de soins** vacants.
- 🔍 Etudier l'opportunité de **créer une Maison Médicale de Garde** pour des consultations à partir de 20h, le week-end, les jours fériés.
- 🔍 Valoriser les atouts du territoire et organiser le **parcours d'accueil des nouveaux professionnels de santé**.
- 🔍 **Informers les habitants sur les modalités de transport** pour faciliter l'accès aux soins.
- 🔍 Coordonner l'**organisation des soins sur le territoire** et soutenir le déploiement (MSP, ESP CLAP, Centres de Santé).
- 🔍 Appuyer le développement de **nouvelles modalités d'exercice** permettant de libérer du temps médical (Infirmier en Pratique Avancée (IPA), etc).
- 🔍 Porter une réflexion sur l'organisation des réponses **aux soins non programmés sur le littoral** en période saisonnière et estivale.
- 🔍 Mener des **campagnes de sensibilisation auprès des habitants** sur l'organisation et l'utilisation du système de santé.
- 🔍 Informer les usagers et les acteurs relais sur l'existence, les missions et les modalités de **fonctionnement des Espaces France Services** et du conseiller numérique.
- 🔍 Recenser les **projets de Télésanté** et identifier les besoins et les souhaits de développement d'expérimentations.



Sources : Insee 2018, Cartosanté



AXE PRÉVENTION SANTÉ

RENFORCER LA PROMOTION ET LA PRÉVENTION SANTÉ AINSI QUE LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ

QUELQUES INDICATEURS SANTÉ

Sur le Nord-Ouest Vendée, les taux de mortalité prématurée ⁽¹⁾ et évitable ⁽²⁾ sont supérieurs au niveau national :

Suicide



Alcool



Accidents de la route



⁽¹⁾ Mortalité prématurée : regroupe les causes de décès survenus avant l'âge de 65 ans

⁽²⁾ Mortalité prématurée évitable : regroupe des causes de décès qui pourraient être évitées par une modification de certains comportements individuels et habitudes de vie.

POINTS FORTS

- Une **multiplicité d'acteurs** qui œuvrent localement dans le champ de la prévention en santé et désireux de collaborer.
- Un **secteur associatif développé**.
- Des **actions déjà déployées par la CPTS LVO** sur l'alimentation, les addictions aux écrans et le risque suicidaire chez les collégiens.
- Des **clubs investis dans le sport santé**.
- Des **schémas locaux de mobilités en cours** avec une offre de transport renforcée en période estivale sur le littoral.
- Des **Plans Climat Air Energie Territoriaux** facilitant le déploiement d'actions en matière de santé environnementale.
- Des **dispositifs autour de la parentalité** mis en place dans le cadre des Conventions Territoriales Globales signées avec les services de la CAF.

POINTS DE VIGILANCE

- Un **manque de visibilité** sur les structures de prévention pour les professionnels et les habitants avec des actions parfois dispersées, ponctuelles sans véritable programme construit dans la durée.
- Des **difficultés à toucher les publics ciblés**.
- La thématique de la **santé environnementale est méconnue**.
- Une **insuffisance de prévention auprès des jeunes** sur les thématiques : éducation sexuelle et affective, alimentation, impacts de l'utilisation prolongée des écrans...
- Un **manque de communication sur le sport santé**, les bienfaits de l'activité physique et sportive.
- Des **actions à renforcer sur les conduites à risque** : addictions à l'alcool, drogues et en matière d'accidentologie.
- Un **éloignement des structures** centralisées en ville (Maison des Adolescents et Centre de Planification et d'Education Familiale...).

NOS ACTIONS

- 6** Etudier la création d'un service « Prévention Santé » commun aux deux Communautés de Communes.
- 7** Mettre en lien les acteurs de la prévention pour coordonner et planifier les actions.
- 8** Mener des projets de prévention autour de thématiques jugées prioritaires.
- 9** Développer un environnement favorable à la santé.



CONCRÈTEMENT

- Renforcer les ressources humaines en santé** afin d'assurer la coordination et la mise en œuvre d'actions de prévention tout public sur l'ensemble des territoires.
- Soutenir et coordonner **les actions sport santé**.
- Constituer un **comité local de la prévention**.
- Mettre en place un **Projet Alimentaire de Territoire** commun aux deux Communautés de communes.
- Orienter les actions de prévention sur les thématiques : **santé des jeunes, addictions et comportements à risque**.
- Sensibiliser et former les élus et techniciens des communes à la notion d'**Urbanisme Favorable à la Santé**.
- Renforcer les actions de **prévention séniors** et envisager le **déploiement de la Maison des Adolescents (MDA)** sur le littoral.
- Sensibiliser et informer les habitants et les professionnels de santé sur la **qualité de l'air intérieur et extérieur**.



AXE PARCOURS

RENDRE LISIBLE ET FLUIDIFIER LES PARCOURS DE SANTÉ DE VIE

QUELQUES CHIFFRES



1 154 places en établissements pour personnes âgées.



229 places en établissements pour **adultes en situation de handicap**.



Jusqu'à 2027, on estime que **la population va augmenter de 21 % sur le Nord Ouest Vendée**. Cet accroissement de la population va s'accompagner d'un vieillissement de cette dernière.

À horizon 2027, **38 % des habitants auront + de 65 ans**, alors qu'ils étaient 28 % en 2015.

33 places en établissements pour **enfants et jeunes en situation de handicap**.

12 places en EHPAD au sein d'une Unité pour **Personnes Handicapées Vieillissantes**.

POINTS FORTS

- Une **multitude de services de proximité et d'associations** à taille humaine sur le territoire.
- L'existence d'une **coordination des directeurs de structures** pour personnes en situation de handicap.
- Un **projet « Maison Vendée Autonomie »** porté par le Département dès 2023 regroupant les services en direction des personnes âgées (SDA) et ceux en direction des personnes en situation de handicap (MDPH) qui devrait participer au décloisonnement des deux champs.
- L'implantation d'une **plateforme de répit** « Le nid des aidants 85 » sur le territoire et déploiement fin 2022 de « Cap Répit ».
- Des travaux engagés par la CPTS LVO et le CHLVO en matière de **repérage de la fragilité chez les personnes âgées** afin de limiter le passage aux urgences.

POINTS DE VIGILANCE

- **Méconnaissance des dispositifs** et des structures existants (offre peu lisible, acronymes, sous-utilisation des différents services).
- Des **actions dispersées** pour les aidants familiaux.
- Des difficultés d'accès aux soins par **manque de professionnels** (notamment en EHPAD et dans les services de maintien à domicile).
- Une problématique de **fracture numérique** accrue chez les personnes en situation de fragilité.
- Une **insuffisance de repérage précoce** de la fragilité observée chez les personnes âgées.
- Une nécessité de **renforcer la coordination entre la ville, l'hôpital et le secteur médico-social**.

NOS ACTIONS

10

Améliorer l'interconnaissance des acteurs et encourager le travail collaboratif.

11

Améliorer la fluidité des parcours des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.



CONCRÈTEMENT

- Porter l'animation territoriale d'un **réseau d'acteurs** afin de favoriser l'interconnaissance, faciliter des temps de rencontres et encourager des coopérations territoriales.
- Organiser annuellement un **forum à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap** avec un temps réservé aux professionnels et un temps dédié au grand public.
- Recenser des référents de première ligne, par thématique, susceptibles de donner un **premier niveau d'orientation** puis former les agents d'accueil des mairies, Communauté de Communes, Espaces France Services, CCAS...
- Contribuer au repérage de la fragilité chez les seniors en formant, informant et accompagnant l'**usage de l'application ICOPE** portée par la CPTS.
- Étudier le déploiement sur le territoire de **l'habitat inclusif** avec la mise en place de petites **structures** au cœur des villes.
- Favoriser la **transition d'accompagnement** des personnes en situation de handicap entre « l'âge enfant » et « l'âge adulte » dont l'avancée dans le vieillissement.



AXE SANTÉ MENTALE

FACILITER L'ACCÈS À L'OFFRE EN SANTÉ MENTALE SUR LE TERRITOIRE

QUELQUES INDICATEURS SANTÉ



En 2019, le **taux de recours en psychiatrie sur le département est inférieur à celui du niveau national et régional** pour les prises en charge en ambulatoire.



Le **risque suicidaire est majoré** notamment depuis la crise Covid (le 5^{ème} rapport de l'Observatoire national du suicide montre une forte hausse du nombre de gestes suicidaires chez les jeunes, en particulier les jeunes femmes, à partir du second semestre 2020).



2 248 personnes prises en charge pour troubles mentaux et du comportement.

5 528 personnes bénéficient d'un traitement psychotrope, hors pathologies psychiatriques.

NOS ACTIONS

12

Structurer un réseau autour de la santé mentale.

13

Poursuivre les actions relatives à la prévention du risque suicidaire.

14

Etudier la faisabilité de création de permanences du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM).



POINTS FORTS

- **Quelques actions déployées** dans le cadre de la semaine d'information sur la santé mentale.
- Une **multiplicité d'acteurs** qui œuvrent localement dans le champ de la santé mentale.
- Différentes **équipes mobiles en déploiement** portées par le Centre Hospitalier Loire Vendée Océan : Equipe mobile de soins de particulière intensité pour personnes à domicile, Equipe mobile de géronto-psychiatrie, Equipe mobile adolescents, Equipe mobile d'appui à la sortie d'hospitalisation, Equipe Mobile Psychiatrie Précarité.
- Une **permanence de la Maison des Adolescents** est organisé à Challans.
- Des actions déjà déployées par certains acteurs sur le **risque suicidaire**.
- Un **Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)** implanté sur le territoire pour les personnes souffrant de troubles psychiques.

POINTS DE VIGILANCE

- Une stigmatisation de la santé mentale et des **représentations négatives des services de psychiatrie**.
- Un manque de professionnels libéraux de 1^{er} recours participant au repérage et un **besoin de formation des professionnels de 1^{ère} ligne** pour repérer la souffrance psychique.
- Une **insuffisance de visibilité** des structures et dispositifs existants et un problème de l'accessibilité physique à l'offre.
- Des **conduites addictives en croissance** : alcool, certaines drogues notamment chez les jeunes.

CONCRÈTEMENT



Organiser des **formations « premiers secours en santé mentale »** à destination des élus et acteurs du territoire (bénévoles, agents des communes, pompiers, forces de l'ordre, services d'aides à domicile, employeurs...).



Recenser, cartographier et préciser le **rôle, les missions, le périmètre d'intervention, les publics cibles de chaque acteur** œuvrant dans le champ de la prévention du suicide.



Participer à la cartographie des **ressources en santé mentale** dans le cadre du Projet Territorial en Santé Mentale.



Organiser des **formations « sentinelles »** à destination des élus et autres acteurs pouvant être confrontés en première ligne à des situations complexes.



Sensibiliser les habitants à la notion de santé mentale et encourager le **déploiement des semaines d'information en santé mentale** sur le territoire.



Déployer des **formations-actions auprès des habitants** sous forme de « théâtre forum ».



Concourir à une **instance de concertation** et de réflexion à l'échelle du territoire du CHLVO sur les actions à déployer de façon concertée en santé mentale.

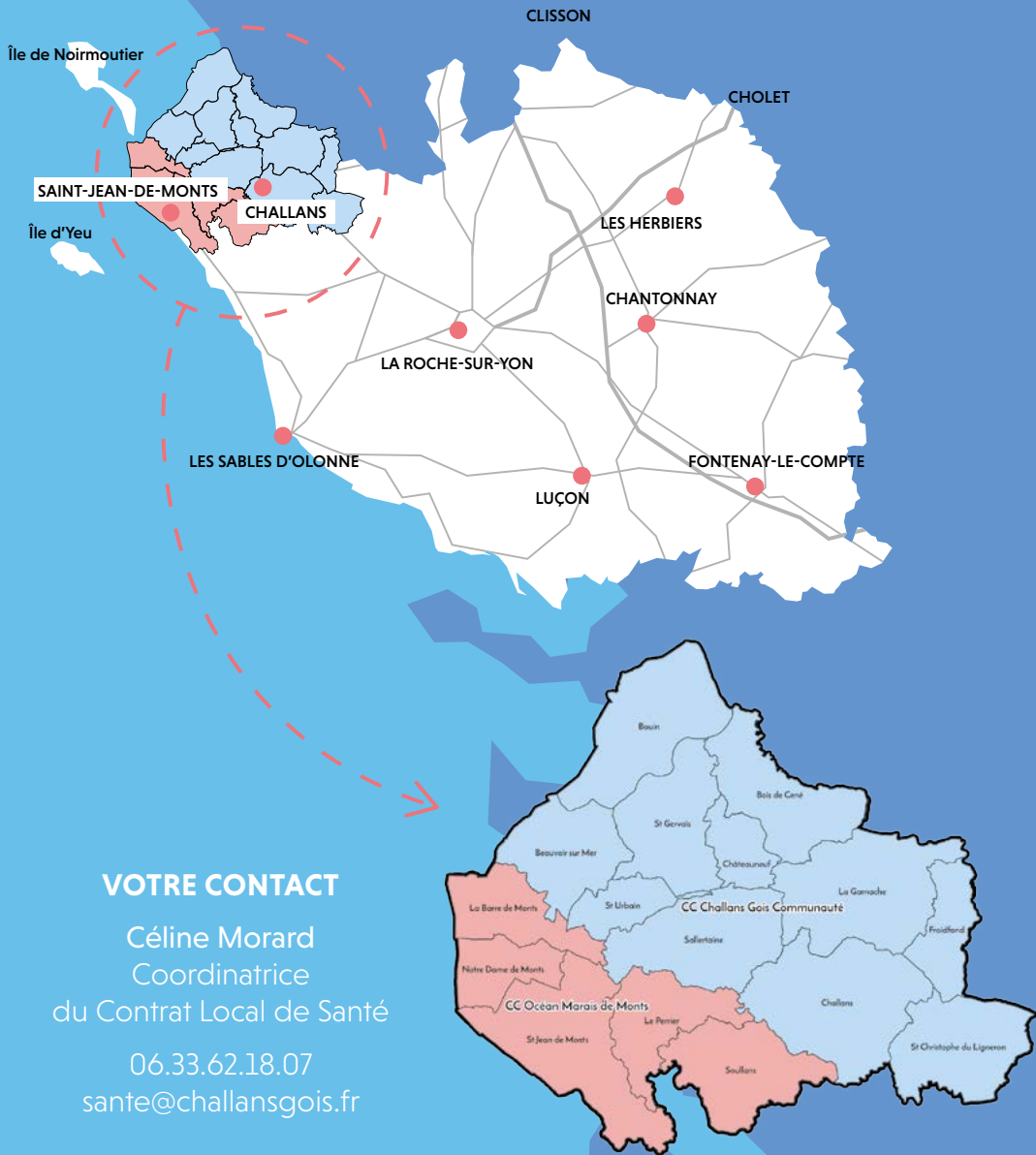


Etudier la faisabilité de la mise à disposition d'**un ou plusieurs lieux d'accueil** des associations **Groupe de Prévention du Suicide & Oreille Active**.



Déployer des permanences délocalisées du **Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM)** en milieu rural et sur le littoral.

NOS TERRITOIRES



VOTRE CONTACT

Céline Morard
Coordinatrice
du Contrat Local de Santé

06.33.62.18.07
sante@challansgois.fr

Co-financé par :



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
Changement rural et développement durable